



15 SECTEURS ADULTES
PLURALITÉ DES SOINS ET
DES PRISES EN CHARGE
ENGAGÉ DANS
SON TERRITOIRE

G09



LIVRET D'ACCUEIL AMBULATOIRE

PÔLE 93G09

 **ville-
Evrard**
Établissement Public
de Santé 93

Sommaire

- 3** L'EPS de Ville-Évrard en quelques mots
- 4** L'offre de soins
- 6** Votre parcours de soins
- 8** Les coordonnées des structures du 93G09
- 11** Vous cherchez un médecin traitant ?
- 12** Quelques adresses en addictologie
- 13** Vos droits
- 16** Vos devoirs
- 18** Mes notes



L'EPS DE VILLE-ÉVRARD EN QUELQUES MOTS

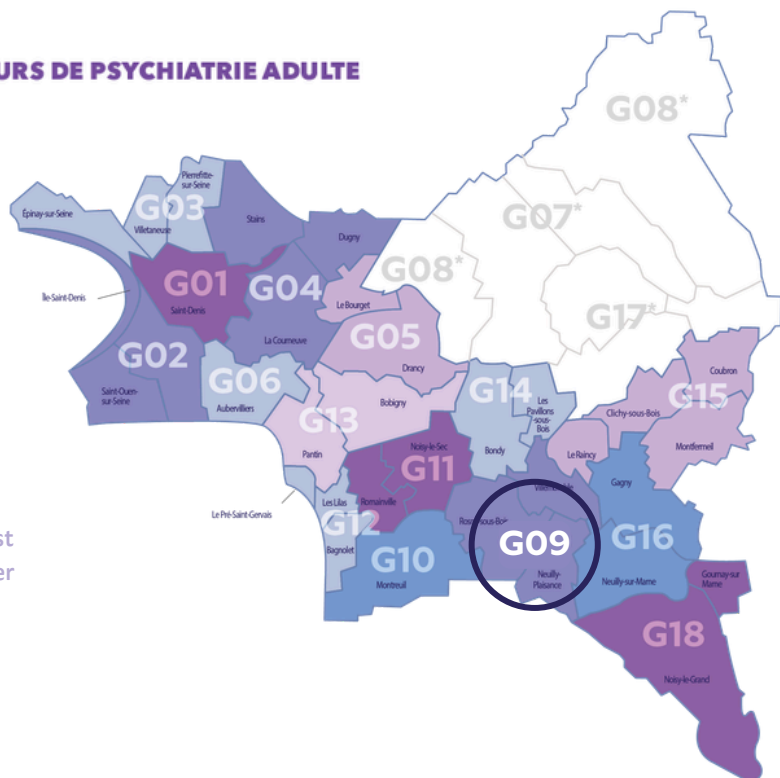
L'hôpital propose **une offre de soins complète et diversifiée** pour les patients souffrant de troubles psychiatriques ou psychiques : urgences, ambulatoire, hospitalisation, consultations spécialisées, plateau somatique, centres experts, remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale.

L'hôpital dessert **33 communes** (sur 40) du département de la Seine-Saint-Denis.

Les services publics de psychiatrie sont organisés par « secteurs », c'est-à-dire des zones géographiques correspondant à des bassins de population. L'établissement public de santé de Ville-Évrard couvre **15 secteurs de psychiatrie adulte**.

Le pôle **93G09** dessert les villes de Rosny-sous-Bois, de Villemomble et de Neuilly Plaisance.

CARTE DES SECTEURS DE PSYCHIATRIE ADULTE POUR LE 93



*couverts par le GHT
Grand Paris Nord-Est
CHI Robert Ballanger

L'OFFRE DE SOINS

Chaque secteur de psychiatrie dispose de différentes unités qui ont leurs missions propres.

Le centre médico-psychologique (CMP)



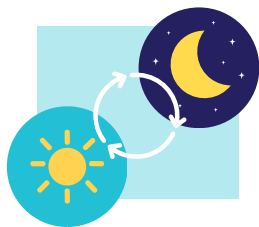
Le centre médico-psychologique est le point de contact de la population rencontrant des difficultés d'ordre psychique. Il propose une offre de soins plurielle, adaptée à tout type de prise en charge pour tous les âges de la vie. Il constitue une unité d'accueil, d'orientation et organise des actions de prévention, de diagnostic, de consultations et de coordination des soins. Il travaille en réseau avec les maisons de retraite ou établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les gériatres, les généralistes, les médecins du travail, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les travailleurs sociaux, mais aussi la famille ou l'entourage du patient (avec son accord).

L'hôpital de jour (HDJ)

L'hôpital de jour assure l'hospitalisation en journée tout en permettant à la personne de continuer à vivre dans son environnement social et familial habituel. La prise en charge se fait sur une demi-journée au minimum, ou à la journée.



Les unités d'hospitalisation à temps plein (UHTP)



L'UHTP Tournesols accueille des patients en crise aiguë compromettant leur vie quotidienne, leurs relations, ou leur environnement professionnel. Elle traite les décompensations psychotiques, troubles de l'humeur, addictions et dépressions. L'UHTP assure la continuité des soins 24h/24h, 365 jours par an.

L'UHTP Peupliers / Orion accueille des patients adultes souffrant de troubles autistiques et de psychoses chroniques. Située à Neuilly-sur-Marne, elle prend en charge des personnes ayant un long parcours psychiatrique. L'équipe évalue et ajuste les projets de soins afin de consolider les acquis et de préparer les patients à intégrer des structures spécialisées comme des maisons d'accueil ou des foyers de vie.

L'unité GAJA 16-25 ans



L'unité GAJA est intersectorielle et portée par le pôle 93G09. Elle couvre ainsi le territoire sud de Ville-Évrard (pôles 93G09, G10, G11, G12, G14, G15, G16 et G18). Cette unité d'hospitalisation est destinée à des patients entre 16 et 25 ans, consentants. L'admission est réalisée sur indication d'un médecin psychiatre et peut se faire en urgences, via les services d'accueil des urgences.

L'accueil familial thérapeutique (AFT)

L'accueil familial thérapeutique s'adresse aux patients suivis en psychiatrie qui ne peuvent pas, momentanément ou durablement, vivre seuls ou pour qui le retour à domicile n'est pas envisageable.

La prise en charge est organisée au domicile d'un accueillant familial thérapeutique, recruté et employé par l'Établissement Public de Santé de Ville-Évrard. Cette prise en charge du patient dans un milieu sécurisé peut durer plusieurs mois.



L'équipe mobile psychiatrie précarité "La cordée"



Les unités mobiles psychiatrie précarité sont des dispositifs chargés d'améliorer le travail de liaison et de coordination entre les partenaires sociaux et les secteurs de psychiatrie, afin de mieux prendre en charge les besoins de santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Son secteur d'intervention concerne les secteurs suivants : G09, G15, G16, G18.

L'équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) Sud Est

L'équipe mobile psychiatrique du sujet âgé est mobilisable sur demande des professionnels partenaires, aidants professionnels, entourage familial. L'intervention se fait sur le lieu de vie du patient, en coordination avec le partenaire demandeur (médecin traitant, référent CMP, réseau de santé, EHPAD, SAU...). L'EMPSA propose un avis spécialisé pour des personnes âgées de plus de 60 ans, ayant des troubles psychiatriques ou de survenue récente, ainsi que des troubles psycho-comportementaux. Elle intervient dans les prises en charge à domicile, en EHPAD, au SAU, en consultation ambulatoire et peut réaliser des bilans neuropsychologiques et accompagne les aidants en proposant un soutien psychologique.



VOTRE PARCOURS DE SOINS

La consultation initiale

Durant votre prise en charge en ambulatoire, différentes personnes mettent en commun leurs compétences pour vous soigner et vous apporter leur soutien.

Vous serez dans un premier temps accueilli en rendez-vous par un membre de l'équipe soignante. La plupart du temps, il s'agit d'un-e infirmier-e. Un entretien d'évaluation sera mené pour faire un point sur votre situation et élaborer les modalités de votre suivi.

La prise en charge et le suivi

Votre projet personnalisé de soin sera élaboré par l'équipe pluridisciplinaire en accord avec vous. Si cela s'avère nécessaire, les consultations peuvent avoir lieu en présence d'un interprète. Des suivis réguliers pourront être mis en place.

Les formalités administratives

Dès votre entrée, afin d'assurer au mieux votre prise en charge, il vous sera demandé, si vous en disposez* :



Une pièce d'identité

Carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carte de résident, carte de séjour



Un justificatif de domicile

Pour vérifier la sectorisation



La carte vitale

Ou l'attestation papier correspondante ou celle de l'ayant-droit



Un courrier du médecin traitant*

Et/ou dernière ordonnance si traitement en cours



Votre carte de mutuelle

Si vous en possédez une



Une équipe pluridisciplinaire

Votre prise en charge au sein de l'EPS de Ville-Évrard est assurée par une équipe pluridisciplinaire, coordonnée par le chef de pôle ou de service et le cadre de santé. Vous serez amenés à les rencontrer régulièrement :



Psychiatre



Secrétaire médical·e



Cadre de santé



Psychologue, ergothérapeute, psychomotriciens, diététicienne



Infirmier·e diplômé·e d'état et infirmier·e en pratiques avancées



Assistant·e de service social, éducateurs spécialisés



Aide-soignant·e



Intervenant·e extérieur mandaté par le service dans le cadre d'activités spécifiques



Médiateur·ice santé pair



LES COORDONNÉES DES STRUCTURES DU 93G09

Contacts

Chef de pôle / secteur : Dr Amel BEDOUI

Cadre supérieure de pôle : Isabelle WOLFF BERTOLINO

Secrétariat : 01 43 09 31 59

Le centre médico-psychologique (CMP)

Horaires

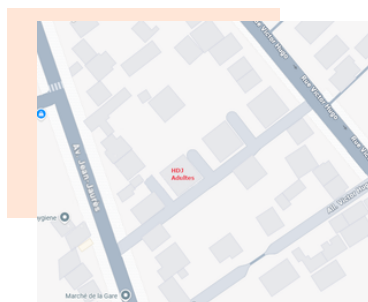
Lundi au vendredi : 9h-17h

Adresse

81 avenue Jean Jaurès
93310 Rosny-Sous-Bois

 01 48 94 55 82

 RER : ligne A, arrêt « Val de Fontenay » | Ligne E, arrêt « Rosny-sous-Bois ».
Bus : ligne 127, arrêt « 10 000 Rosiers » ou ligne 218, arrêt « Médéric ».



Hôpital de jour

Horaires

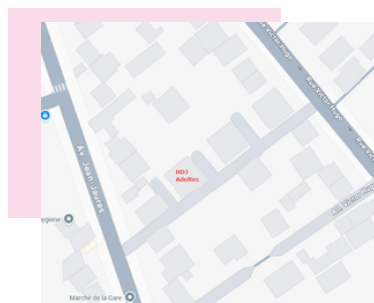
Lundi au vendredi : 9h-17h

Adresse

81 avenue Jean Jaurès
93310 Rosny-Sous-Bois

 01 49 35 10 87 | 06 73 99 66 15

 RER : ligne A, arrêt « Val de Fontenay » | Ligne E, arrêt « Rosny-sous-Bois ».
Bus : ligne 127, arrêt « 10 000 Rosiers » ou ligne 218, arrêt « Médéric ».



Les UHTP Tournesols ou Peupliers/Orion

Adresse

Pavillons « Tournesols », « Orion »
202 avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne

 Tournesols : 01 43 09 31 22
Peupliers/Orion : 01 43 09 31 71

-  • RER A : arrêt « Neuilly Plaisance »
• RER E : arrêt « Chelles-Gournay » puis bus n°113 – arrêt « Ville-Évrard »
• N34 : de Vincennes, suivre la nationale en direction de Nogent puis Chelles
• A4 : direction Neuilly-sur-Marne



Grand adolescents jeunes adultes (GAJA)

Horaires

Ouvert 24h/24h

Adresse

Pavillons « Cèdres »
202 avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne

 01 43 09 35 58

-  • RER A : arrêt « Neuilly Plaisance »
• RER E : arrêt « Chelles-Gournay » puis bus n°113 – arrêt « Ville-Évrard »
• N34 : de Vincennes, suivre la nationale en direction de Nogent puis Chelles
• A4 : direction Neuilly-sur-Marne



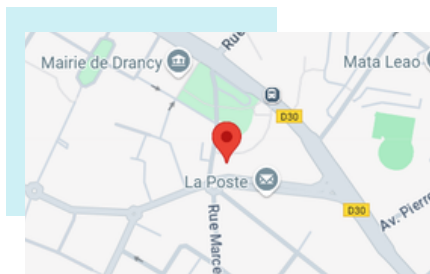
L'accueil familial thérapeutique (AFT)

Adresse

81 avenue Jean Jaurès
93310 Rosny-Sous-Bois

 01 48 94 55 82

-  • RER : ligne A, arrêt « Val de Fontenay »
ligne E, arrêt « Rosny-sous-Bois »
- Bus : ligne 127, arrêt « 10 000 Rosiers »
ligne 218, arrêt « Médéric ».



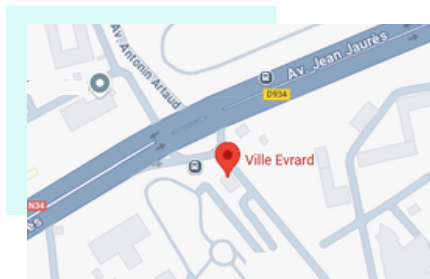
L'équipe mobile psychiatrie précarité "La cordée"

Adresse

Pavillon « Saintonge »
202 avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne

 01 43 09 35 96

-  • RER A : arrêt « Neuilly Plaisance »
- N34 : de Vincennes, suivre la nationale en direction de Nogent puis Chelles
- RER E : arrêt « Chelles-Gournay » ou bus n°113, arrêt « Ville-Évrard »
- A4 : direction Neuilly-sur-Marne



VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN TRAITANT ?

QUELQUES ADRESSES

Centre municipal de santé de Rosny-Sous-Bois

- ☎ 01 48 12 64 50
- 📍 21 rue Claude Pernes
93310 Rosny-Sous-Bois

Maison de santé de Villemomble

- ☎ 01 48 54 26 94
- 📍 25 avenue du Raincy
93250 Villemomble

Centre municipal de santé de Neuilly-Plaisance

- ☎ 01 43 00 12 64
- 📍 33 rue du Général Leclerc
93360 Neuilly Plaisance

Corinne SCENAMA

- ☎ 01 48 55 83 73
- 📍 2 rue du général Gallieni
93310 Rosny-Sous-Bois

Danièle SOKAL

- ☎ 01 48 94 93 16
- 📍 38 rue Richard Gardebled
93310 Rosny-Sous-Bois

Pierre LUC

- ☎ 01 48 94 28 25
- 📍 43 rue richard Gardebled
93310 Rosny-Sous-Bois

Catherine LELEU

- 📍 Centre médical Hoffmann
118 bis rue Philibert Hoffmann
93110 Rosny-sous-Bois



QUELQUES ADRESSES UTILES

ADDICTOLOGIE

CSAPA La Mosaïque

☎ 01 48 57 02 06
📍 40 ter rue Marceau
93100 Montreuil

Centre Rabelais

☎ 01 48 57 14 21
📍 70 rue Douy Delcupe
93100 Montreuil

CSAPA Noisiel

☎ 01 60 95 03 20
📍 2 allée Montesquieu
77186 Noisiel



VOS DONNÉES PERSONNELLES

Traitement des données personnelles

Dans le cadre de votre hospitalisation et de votre prise en charge médicale et administrative, l'Établissement public de santé (EPS) Ville-Évrard collecte et traite vos données personnelles sur le fondement de l'exécution d'une mission d'intérêt public. Vous trouverez le détail complet de l'information patient sur le site web <https://www.eps-ville-evrard.fr/>.

Dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, **l'EPS s'engage à traiter vos données personnelles de manière transparente, confidentielle et sécurisée.**

Les données à caractère personnel sont principalement collectées directement auprès de vous. Des données personnelles peuvent être collectées auprès d'autres professionnels de santé dans le cadre de la prise en charge et du partage des données en équipe de soins, comme par exemple les résultats d'examens envoyés directement à l'EPS.

Vos données personnelles sont traitées en France. Aucun transfert de données personnelles en dehors de l'Union européenne n'est effectué par l'EPS Ville-Évrard.

Vos données personnelles peuvent être réutilisées pour de la recherche scientifique. Dans ces cas-là, vous en serez informé.

Vos données personnelles de santé sont conservées au minimum 20 ans à partir du dernier acte effectué (recommandation du Conseil national de l'ordre des médecins conformément à l'article R. 1112-7 du code de la santé publique).

Conformément à la réglementation en vigueur, sauf en cas de limitation, vos droits en matière de données personnelles sont les suivants :

- **Droit d'accès** : le droit d'être informé et de demander l'accès aux données personnelles que l'EPS traite, et d'en demander une copie. La communication d'une copie de tout ou partie des données peut être faite à votre domicile (frais de copie et d'envoi indiqués sur le formulaire sont à votre charge) ;

- **Droit de rectification** : le droit de demander de modifier, de compléter ou de mettre à jour les données personnelles que l'EPS traite lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ;
- **Droit d'opposition** : le droit de vous opposer à tout moment à l'échange et au partage d'informations vous concernant au sein de l'établissement.
- **Droit à l'effacement (droit à l'oubli)** : ce droit est applicable dès lors que les données personnelles traitées par l'EPS ne sont plus nécessaires à la prise en charge. Vous pouvez également demander leur effacement à l'expiration du délai légal de conservation et de prescription ;
- **Droit à la limitation du traitement** : le droit de demander d'arrêter temporairement ou définitivement le traitement de tout ou partie des données personnelles ;
- **Droit de ne pas être soumis à la prise de décision automatisée** : le droit de ne pas être soumis à une décision basée uniquement sur la prise de décision automatisée, y compris le profilage, dans le cas où la décision aurait un effet juridique sur vous ou produirait un effet significatif similaire.

L'EPS Ville-Évrard a désigné un.e déléguée. à la protection des données (DPO) afin de garantir son engagement dans la protection de vos données personnelles.

Les coordonnées de contact du DPO sont les suivantes :

- Par voie postale à l'adresse suivante : EPS Ville-Évrard, DPO, 5 rue du Dr Delafontaine, 93200 Saint-Denis.
- Par email : dpo@epsve.fr

Si vous avez des questions ou des réclamations concernant les pratiques de collecte ou de traitement des données personnelles, nous vous invitons à contacter le DPO de l'EPS.

En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir l'autorité de contrôle française en charge du respect des règles en matière de protection des données personnelles, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- Par courrier : 3 Place du Fontenoy TSA 80715, 75334 Paris, Cedex 07
- Par internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>

**Vous trouverez le
détail complet
de l'information
patient sur le site
web**
<https://www.eps-ville-evrard.fr/>



VOS DROITS

Le droit à l'information sur votre état de santé et les risques associés aux soins



Votre consentement doit être recherché et doit être libre et éclairé avant de recourir à un acte médical. Si vous êtes sous tutelle, il doit également être recherché s'il est possible pour vous d'exprimer votre volonté.

Le droit à la confidentialité et au respect de la vie privée

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel.

Les règles, en matière de secret professionnel, interdisent de divulguer des informations vous concernant à des tiers.

Votre famille peut, **avec votre accord**, être informée de votre état de santé. Il lui appartient d'entrer en contact avec le médecin du service pour convenir d'un rendez-vous.

Le droit d'accéder aux informations médicales vous concernant

Vous pouvez accéder à ces informations en faisant la demande écrite auprès du service des relations avec les usagers de l'établissement, en joignant une copie de votre pièce d'identité et en indiquant comment vous souhaitez le recevoir (consultation, remise sur place ou envoi postal avec accusé de réception).

Une fois votre demande conforme, les informations médicales vous seront communiquées dans un délai minimum de quarante-huit heures et dans un délai maximum de huit jours. Pour les informations datant de plus de cinq ans, le délai maximum est porté à deux mois.

Le droit de rédiger des directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer elle-même sa volonté. Ces directives sont révocables à tout moment. Le médecin qui vous prend en charge doit en avoir connaissance et doit en tenir compte bien qu'elles n'aient pas de valeur contraignante. Au sein de l'établissement, il pourra vous être proposé de compléter votre plan de prévention partagé.

Plaintes et réclamations

Vous pouvez dans un premier temps vous adresser auprès de l'équipe et du responsable du service. Si les explications reçues ne vous ont pas satisfait, vous pouvez adresser votre réclamation par écrit au service des relations avec les usagers de l'établissement.

Vous pouvez vous faire aider par un professionnel pour rédiger ce courrier.

À la réception de ce courrier, la direction des relations avec les usagers (DQRJU) peut :

- vous répondre directement après avoir recueilli les éléments nécessaires à sa réponse auprès des professionnels concernés
- vous proposer une médiation en présence des médiateurs de la commission des usagers (CDU) compétents

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES USAGERS EPS de Ville-Évrard



202, avenue Jean Jaurès
93332 Neuilly-sur-Marne



01 43 09 34 92



relations.usagers@epsve.fr



La commission des usagers (CDU)

Vous pouvez également saisir la CDU pour l'examen de votre réclamation. Elle a pour missions :

- de veiller au respect des droits des usagers
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches

Vous pouvez de vous-même demander à être mis en relation directement avec un médiateur.

La CDU ne permet pas d'accorder d'indemnités, d'annuler une mesure de soin sans consentement ou de traiter les questions relevant des tribunaux.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la CDU.

☎ 01 43 09 34 92

Vous pouvez aussi contacter les représentants des usagers de l'établissement par le biais de la permanence de l'UNAFAM 93.

☎ 01 43 09 30 98

Vous pouvez aussi contacter les représentants des usagers de l'établissement à l'adresse

✉ representants-usagers@epsve.fr



Accédez à la
composition de la
commission des
usagers



VOS DEVOIRS

Le respect d'autrui

Votre venue implique le respect à l'égard des autres patients et des soignants. Toute agression physique ou verbale envers le personnel est passible de poursuites judiciaires. (Art 433-3 et Art 222-8 du code pénal).

Le respect des lieux

- Vous devez utiliser avec discrétion tout appareil électronique, notamment les téléphones, les tablettes etc.
- Vous éviterez les conversations bruyantes
- Vous devez respecter la propreté des lieux et votre présentation doit être correcte
- Votre responsabilité peut être engagée si vous dégradez ou abîmez le matériel

Droit à l'image

Le patient et sa famille disposent d'un droit sur leur image. Vous ne pouvez de ce fait pas réaliser de photos, de vidéos, ou d'enregistrements audio. Veillez à respecter ce droit qui permet d'assurer le respect de la vie privée en établissement de santé.

Animaux

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas tolérés, à l'exception des chiens guides.

Protéger sa vie et sa santé

Les boissons alcoolisées et les substances toxiques

Elles sont interdites dans toutes les structures de l'établissement.

Les associer à votre traitement peut être dangereux pour votre santé.



Le tabac et les cigarettes électroniques

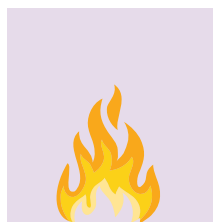


L'établissement, dans le cadre d'une réglementation générale, est soumis à une interdiction totale de fumer dans ses locaux. Des cendriers sont prévus à l'extérieur des bâtiments. Les mêmes règles sont applicables aux utilisateurs de cigarettes électroniques.

Au-delà du respect de la réglementation, l'établissement adhère au réseau national « hôpital sans tabac ». En effet, dans sa mission du service public, Ville-Évrard s'engage dans le soutien des personnes qui souhaitent être accompagnées dans une démarche d'abstinence par rapport au tabac via l'unité d'addictologie de l'établissement (pôle Cristales).

L'équipe médicale et soignante vous apportera toute précision utile à ce sujet.

Se préserver du risque incendie



Consignes en cas d'incendie

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie :

- Gardez votre calme, ne criez pas « au feu »
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Prévenez le personnel soignant
- Conformez-vous aux consignes données

Vidéo-protection

Certaines zones sont soumises à la vidéoprotection, elles sont signalées par des affichages.

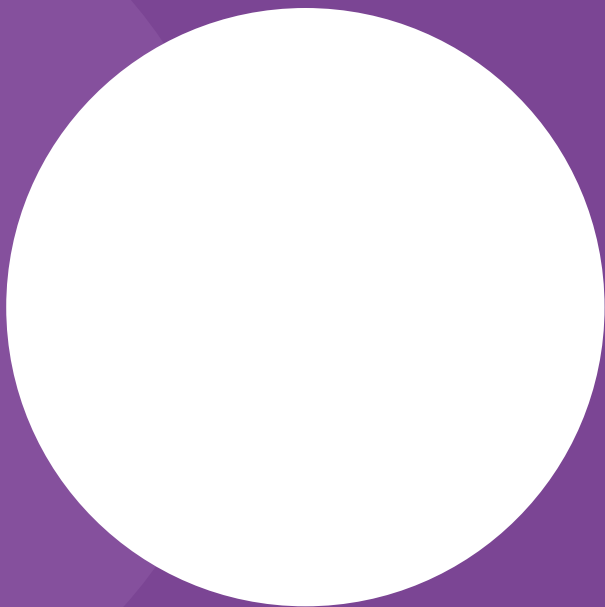


[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



**ville-
Evrard**
Établissement Public
de Santé **93**